



## Vœux de la Municipalité

Dire « oui » au bonheur  
Dire « non » à la mauvaise humeur  
Dire « peut-être » à l'avenir  
Dire « je ne t'oublie pas » aux souvenirs  
Dire « adieu » au stress  
Dire « pourquoi pas » à la paresse  
Dire « j'ai compris » aux erreurs  
Dire « plus jamais » aux jugements de valeur  
Dire « pardon » à la peine  
Dire « bye-bye » à la haine  
Dire « heureusement que tu es là » à l'humour  
Dire « pour toujours » à l'amour  
Dire « reste là » à l'envie  
Dire « je t'aime » à la vie.



## Distribution des sapins de Noël

Nous vous informons que la distribution des sapins que vous avez commandés aura lieu le samedi

**17 décembre 2016 dès 10h30**  
**Place de l'Amitié—Belmont-sur-Yverdon.**

Animation sur place pour toute la population !

Raclette et vin chaud offerts par la Municipalité.

*Le père Noël viendra rendre visite aux enfants et Aude Baraglioli et Léna Tanner proposeront des activités. (animation à l'ancien collège en cas de mauvais temps).*

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux lors de cette manifestation !



## Sommaire :

- \* Vœux de la Municipalité
- \* Distribution des sapins & Animation de Noël
- \* Déchetterie
- \* Brèves de la Municipalité
- \* Jeunesse
- \* Halloween
- \* Remerciements
- \* Police des constructions
- \* Vacances bureau
- \* Séparatif

## Déchetterie

Suite à une demande du Conseil Général et afin d'améliorer votre confort, la Municipalité a décidé de modifier les horaires d'ouverture de la déchetterie, comme suit :

### Novembre à mars :

**Samedi matin de 9h00 à 11h00**

### Avril à octobre :

**Mercredi soir de 18h30 à 19h30**

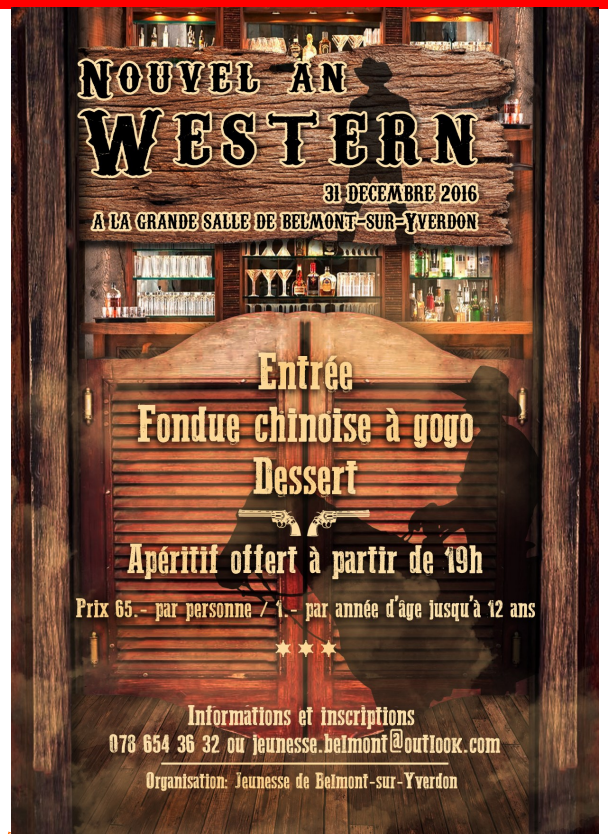
**Samedi matin de 10h00 à 11h00**

## Brèves de la Municipalité

- ◇ **Conseil général** : 5 décembre 2016 à 20h15 à la grande salle. Le bureau communal sera exceptionnellement fermé ce soir-là.
- ◇ **Horaire fin d'année** ; le bureau communal sera fermé pendant les fêtes de fin d'année du lundi 26 décembre au mercredi 4 janvier y compris.
- ◇ **Prochaines votations** : 12 février 2017.
- ◇ **Chiens** : merci à tous les nouveaux propriétaires de chien de l'annoncer au greffe municipal d'ici au 28 février 2017.



Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de décembre. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 01.02.2017.



## Halloween



Cette année encore, les enfants de Belmont se sont donnés rendez-vous à la place de l'Amitié pour savourer un moment de fête et de partage le soir d'Halloween.

Les villageois ont encore une fois fait preuve de sympathie et de générosité envers les petits monstres (lutins, pirates, fées et autres sorcières...), qui se sont présentés à leur porte.

Un grand merci à tous, sans oublier Au Petit Four, qui nous a régalés de la fameuse soupe à la courge et de pizzas et à la jeunesse de Belmont qui a accepté le challenge d'accompagner les groupes d'enfants dans leur quête de bonbons.

*Léna et Aude*





## Départ

Voici venu le temps de dire au-revoir à nos deux municipaux sortants, Sandrine Boesiger et Eric Scheibler. Après respectivement 5 ans et 15 ans de bons et loyaux services rendus à la Municipalité, cette dernière a souhaité marqué le coup en les invitant à partager un moment convivial autour d'un bon repas avec les nouveaux élus.

Après cette sympathique soirée, nous souhaitons une bonne continuation à Sandrine et à Eric et formulons tous nos vœux pour la suite de leur carrière respective.

Et encore merci pour votre travail et votre bonne humeur !



## Dispenses d'enquête accordées

Vallélian Sarah et Marc

N° 003/2016

construction d'un abri de jardin de 3 mètres sur 2 mètres, 2,30 mètres de hauteur maximum, à la limite entre la parcelle 20 et les parcelles 643 et 644

Palica SA

N° 004/2016

mise en conformité des ouvertures en façade Sud-Est, réduites par rapport aux plans mis à l'enquête publique n° 174 du 23.1.2013

## Vacances du bureau communal

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé pour cause de vacances du vendredi 17 février au dimanche 26 février 2017.

Nous vous invitons donc à contrôler la validité de vos documents d'identités, afin de pouvoir en demander le renouvellement avant la fermeture du bureau. Vous avez toutefois la possibilité en cas d'urgence de vous adresser directement au centre de biométrie à Lausanne en précisant que votre bureau est fermé.

## Greffe Municipal

Horaires d'ouverture : lundi de 19h à 19h45  
mercredi de 9h à 11h

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : [grefe@belmont-sur-yverdon.ch](mailto:grefe@belmont-sur-yverdon.ch)  
[bourse@belmont-sur-yverdon.ch](mailto:bourse@belmont-sur-yverdon.ch)

[www.belmont-sur-yverdon.ch](http://www.belmont-sur-yverdon.ch)

## Du réseau unitaire...

Un système unitaire d'assainissement des eaux est constitué de conduites, communément appelées "égouts", qui collectent et acheminent les eaux vers une station d'épuration (STEP). Ces conduites reçoivent non seulement les eaux usées provenant des ménages, de l'artisanat ou de l'industrie, mais aussi les eaux de pluie qui ruissellent sur les toitures et sur les sols imperméables (béton, bitume).

Il peut ainsi se produire, lors de fortes précipitations, que les volumes d'eau arrivant à la STEP dépassent ses capacités de réception. Une partie des eaux usées n'est alors que partiellement traitée, voire directement rejetée dans le cours d'eau récepteur. Il en résulte des pollutions ponctuelles du milieu naturel.

Aujourd'hui, la situation s'est nettement améliorée grâce à l'installation progressive d'un réseau séparatif. La construction de ce réseau a débuté dans notre commune en 2001 et, actuellement, environ deux tiers du territoire est équipé de la sorte.

### ... au réseau séparatif

Le système séparatif est composé de deux réseaux de canalisation distincts en parallèle : l'un pour les eaux usées qui sont acheminées vers la STEP et l'autre pour les eaux de ruissellement qui sont évacuées vers le milieu naturel le plus proche (Thièle et Buron).

Les grilles de toutes formes qui parsèment notre village, et qui sont souvent appelées à tort "grilles d'égout", sont ainsi de simples grilles de sol qui recueillent les eaux de pluie et les acheminent vers un cours d'eau, sans passage préalable par la STEP.

Ce système a l'avantage de ne pas surcharger la station d'épuration avec des eaux pluviales, en principe non polluées. Il impose par contre que les eaux de ruissellement soient aussi propres que possible, afin de ne pas perturber le milieu récepteur.

### Des eaux pluviales pas toujours très claires

Tous les déchets négligemment jetés sur la voie publique devront être ramassés. En cas d'averse, les mégots, emballages et autres papiers se trouvant sur la chaussée sont entraînés directement vers les grilles de sol et, en s'accumulant, perturbent le bon fonctionnement des sacs de route. De même, en lavant un véhicule sur un parking ou devant sa maison, l'eau de lavage chargée de détergent et de résidus d'huile et d'essence s'écoule vers les grilles de sol.

Les sacs de route retiennent avant tout les polluants insolubles, mais les produits dissous, comme par exemple les détergents, sont emmenés directement vers les cours d'eau, entraînant des pollutions du milieu naturel.

Il est ainsi essentiel de veiller à certains gestes qui peuvent nous paraître anodins mais qui, en réalité, ont des conséquences pour l'environnement.

### Quelques gestes simples à respecter

- \* Eviter tout geste pouvant provoquer une pollution, si minime soit-elle,
- \* ne pas jeter de déchets sur la chaussée,
- \* ne déverser aucun produit dans les grilles de sol,
- \* laver son véhicule uniquement dans une station équipée,

A l'intérieur de la maison, les éviers et les WC ne sont pas des poubelles. Il faut éviter d'y déverser les produits suivants : déchets solides tel que : serviettes et tampons hygiéniques, langes, lingettes, préservatifs, litière de chat, aliments et déchets ménagers. Ces différents déchets sont à jeter systématiquement à la poubelle.

Les canalisations et les pompes de la Step vous en remercient par avance.







En veillant à ce qu'aucune substance nocive n'aboutisse dans les grilles de sol, nous protégeons l'équilibre naturel de nos cours d'eau.